

COMMUNE DE SERMAISES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2015

Nombre de conseillers en exercice : 18 – Présents : 11 – procurations : 3 - Votants : 14

Le vingt et un décembre deux mille quinze à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. James BRUNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 14 décembre 2015

Présents : M. BRUNEAU James, Maire – Mme AUVRAY Chantal - M. BOHN Gérard - M. POISSON Joël - Mme LETULLIER Dominique, adjoints – M. ROSE Yannick – Mme PEURON Françoise – M. COULON Joël - Mme MACÉ Sophie - Mme DOZIAS Véronique - Mme LEMAIRE Audrey.

Absents : Mme PIETREMENT Janine qui a donné procuration à M. ROSE Yannick
M. BOUILLON Robert qui a donné procuration à M. BRUNEAU James
M. MERCIER Denis qui a donné procuration à Mme LEMAIRE Audrey
M. PECQUENARD Denis - M. CHALANDARD Jean-Louis - M. RIVET Vincent - Mme DELBONNEL Christine.

Secrétaire de séance : Mme DOZIAS Véronique

I - OBSERVATIONS SUR LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 OCTOBRE 2015

Aucune observation n'est formulée. Le compte rendu est adopté à l'unanimité

II – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption sur :

- la maison appartenant à M. LEFEVRE Maurice située 8, la Closerie à Enzanville
- la maison appartenant à Mme BALANÇON Paulette située 32, rue Guy Renier
- la maison appartenant à M. PIETREMENT Xavier située 3, impasse Guy Renier
- la maison appartenant à Mme FRAISSE-GUILLEMIN Cathy située 51, rue de Paris
- la maison appartenant à M. et Mme DAVIS Alain située 6bis, avenue de la Gare
- la maison appartenant à M. PREISS Claudy située 9, rue Croix Jean Dubois
- le terrain appartenant aux Consorts BEAUVALLET situé boulevard Pasteur

III – REVISION DES TARIFS et LOYERS COMMUNAUX AU 01.01.2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXENT comme suit les tarifs pour l'année 2016 :

Prestation	unité	2015 (tarifs H.T.)
Service des eaux :		
Prix de vente du m3 d'eau abonnés Sermaises	m3	1,24
Prix de vente de l'eau aux communes d'Audeville, Thignonville et Intville	m3	1,00
Location semestrielle des compteurs Ø 15	u	5,00
Ø 20	u	6,00
Ø 25	u	8,50
Ø 30	u	13,00
Ø 40	u	21,00
Ø 50	u	29,00
Taxe semestrielle entretien des branchements Ø 15 & 20	u	2,24
Ø 25 & 30	u	3,20
Ø 40 & 50	u	4,15
redevance pollution (fixée par AESN)	m3	0,38
Redevance modernisation réseaux (fixée par AESN)	m3	0,30

Service de l'Assainissement :		
Taxe d'assainissement	m3	1,15
P.F.B. – immeuble d'habitation ancien	forfait	550,00
T.A.C. – immeuble d'habitation neuf	forfait	3 000,00
T.A.C. – logements supplémentaires studios T1	U	250,00
T2	U	300,00
T3	U	350,00
T4 et plus	U	500,00
T.A.C. – immeuble industriel construit en Z.I.	U	5 000,00
Bâtiment artisanal et commercial construit hors Z.I.	U	3 000,00
Cimetière :		
Concession trentenaire	U	135,00
Concession columbarium 15 ans	U	525,00
Concession caves urnes 15 ans	U	570,00
Concession caves urnes 20 ans	U	700,00
Concession caves urnes 30 ans	U	1 000,00
Salles communales :		
Location salle rue des Martyrs (Sarmates uniquement)	W.E. ½ J	220,00 50,00
Location salle culturelle avenue de la Gare		Mêmes tarifs qu'en 2015
Logements et locaux professionnels :		
Location logement 24, rue de Paris	mois	635,47
Locations logementss avenue de la Gare (1er et 2e étages)	mois	190,48
Location logements rte de Thignonville	mois	377,70
Location logement rue des Martyrs	mois	248,17
Charges logement rue des Martyrs	mois	100,00
Location bureaux CIHL (médecine du travail)	mois	308,84
Location parking Gestamp-Sofedit	mois	1 350,39
Location bureaux au S.I.Vo.M.	annuel	7 079,12
Location cabinet infirmier avenue de la Gare – R.D.C. droite	mois	300,05
Location cabinet ostéopathe avenue de la Gare – R.D.C. gauche	mois	200,04

IV – DOCUMENT UNIQUE – CONVENTION AVEC LE CDG45 POUR MISE A DISPOSITION D'UN ACFI

L'ACFI (Agent Chargé de la Fonction Inspection), professionnel de la prévention, intervient au sein de la collectivité pour :

- Contrôler les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité,
- Proposer à l'Autorité Territoriale, toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels,
- Donner un avis sur les règlements, les consignes ou tout autre document que l'Autorité Territoriale envisage d'adopter en matière d'hygiène et de sécurité,
- Apporter un avis, en cas de désaccord entre l'Autorité Territoriale et le Comité d'Hygiène et de Sécurité et des conditions de Travail ou à défaut le Comité Technique dans la résolution d'un danger grave et imminent.

Faute de pouvoir désigner un ACFI en interne, les collectivités peuvent recourir aux services du CDG45 qui leur mettra à disposition un ACFI.

Pour bénéficier de cette prestation, les collectivités doivent passer convention avec le CDG45.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de conventionner avec le CDG 45 pour la mise à disposition d'un ACFI à compter du 1^{er} janvier 2016 et qui portera sur :

- 3 jours les années 1 et 3 comprenant l'évaluation de conformité, la visite de l'ensemble des locaux et la rédaction du rapport : montant : environ 920 €/an
- 1 jour les années 2 et 4 pour réaliser le bilan de suivi : montant environ 300 €/an.

AUTORISE le maire à signer la convention qui prendra effet au 01.01.2016 pour une durée de 4 ans.

V – SERVICES DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT – ANNULATION SUR FACTURATION THYSSENKRUPP SOFEDIT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de rembourser à la Sté THYSSENKRUPP SOFEDIT, les redevances pollution et modernisation des réseaux facturées sur les consommations d'eau du 1^{er} semestre 2015, à savoir :

Sur le budget eau : redevance pollution : 551,00 € H.T. soit 581,31 € T.T.C.

Sur le budget assainissement : redevance modernisation : 435,00 € H.T. soit 478,50 € T.T.C.

VI – COLLEGE DE MALESHERBES – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas donner suite à la demande de subvention du Collège de Malesherbes.

VII – RECENSEMENT DE LA POPULATION – RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Le recensement de la population se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création de 3 emplois d'agents recenseurs non titulaires.

Les agents seront payés à raison de :

- 1,35 € par feuille de logement remplie

- 1,75 € par bulletin individuel collecté

et recevront 50 € pour chaque séance de formation.

PRECISE que les cotisations sociales (patronales et salariales) seront appliquées sur une base forfaitaire de 475,50 €.

VIII – INFORMATIONS DIVERSES

☞ Agence Postale Communale : Mme Réjane BOUTRY, en poste depuis le 22 février 2010, a donné sa démission pour le 31 décembre 2015.

☞ le Conseil Département du Loiret attribue à la commune une subvention de 13 062 € pour les travaux d'étude du schéma directeur d'assainissement.

☞ le compte-rendu de la réunion de la C.C.P.B. du 17 novembre 2015 est communiqué.

☞ le compte-rendu de la réunion du S.I.Vo.M. du 7 décembre 2015 est communiqué.